



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



Province du Québec

Municipalité de Venise-en-Québec

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue par vidéoconférence, jeudi 12 août 2021 à 11 h 05 conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

À cette assemblée sont présents les conseillers Messieurs Johnny Izzi, Alain Paquin ainsi que Steve Robitaille formant quorum sous la présidence du Maire Monsieur Jacques Landry.

Monsieur Frédéric Martineau Directeur général et Secrétaire-trésorier assiste à l'assemblée à titre de secrétaire d'assemblée.

Messieurs Gérard Bouthot, Raymond Paquette et Michel Vanier sont absents.

Ordre du jour

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 12 août 2021.
3. PÉRIODE DE QUESTIONS
4. DIRECTION GÉNÉRALE
 - 4.1 Projet de construction soumis au règlement sur les PIIA
5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur, Landry, maire et président d'assemblée, déclare la séance ouverte à 11 h 05.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

12284-08-12

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 12 août 2021.

Il est proposé par Johnny Izzi appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 12 août 2021.

3 PÉRIODE DE QUESTIONS

4 DIRECTION GÉNÉRALE

12285-08-12

4.1 Projet de construction soumis au règlement sur les PIIA :

- Lot 5 106 337 (avenue Missisquoi) : construction d'un bâtiment principal

CONSIDÉRANT une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que le projet est conforme à la réglementation municipale.

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER le projet tel que défini dans le préambule.

12286-08-12

5 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé.

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

DE LEVER l'assemble à 11h08.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



Jacques Landry
Maire

Frédéric Martineau
Directeur général, Secrétaire-
Trésorier

Je soussignée certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrétées par le Conseil dans la présente assemblée.

Frédéric Martineau
Directeur général, Secrétaire-Trésorier

Je, Jacques Landry, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**LE PROCÈS-VERBAL NE SERA OFFICIEL QU'APRÈS SON ADOPTION
PAR LE CONSEIL.**